

## **Axe 3 – Renforcer les contrôles sur les poissons destinés à la consommation et adopter les mesures de gestion des risques appropriées**

### **3.4 Mise en place de plans d'échantillonnage complémentaire dans les milieux aquatiques**

#### **3.4.B Nourrir les réflexions nationales sur le suivi des tendances**

Description de l'action	Etude visant à faciliter la mise au point d'un protocole de suivi dans le temps des secteurs pollués par les PCB
Porteur local de l'action	DREAL Rhône-Alpes / Délégation de bassin
Date de mise à jour	5 mai 2012 – vu SP

## **1 Contexte et objectifs**

Suite au diagnostic de la pollution PCB réalisé au niveau du bassin Rhône-Méditerranée jusqu'en 2011, il est apparu nécessaire d'instaurer des interdictions de consommation et de commercialisation de poissons sur certains linéaires de cours d'eau. Il est alors apparu indispensable de mettre en place pour ces secteurs, un suivi à moyen et long terme de la contamination des poissons, afin d'évaluer les tendances d'évolution de la pollution. .

## **2 Etat d'avancement et Résultats**

En 2011, une étude a été réalisée afin de proposer un protocole de suivi de la pollution. Celle-ci a consisté en l'analyse de 3700 résultats poissons bancarisés dans la base de données PCB du bassin Rhône-Méditerranée ainsi qu'à la réalisation d'une campagne de pêche spécifique effectuée sur le plan d'eau du Grand Large (69) au cours de laquelle 174 lots de poissons ont été analysés.

Le protocole proposé dans le cadre de cette étude est accessible sur le site de bassin [www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr), à la rubrique Usages et Pressions / Pollution par les PCB / Proposition de suivi à long terme.

## **3 Suites à donner**

Ce protocole est proposé aux ministères concernés (en charge de l'environnement, de la santé et de l'agriculture) et transmis aux organismes publics référents (ANSES et ONEMA). Il a vocation à alimenter les réflexions nationales sur le sujet du suivi à moyen et long terme de la pollution par les PCB.

Pour le bassin Rhône-Méditerranée, une liste de 65 stations a été proposée pour la mise en œuvre du protocole de suivi.